# CONDITIONS GÉNÉRALES DU SERVICE DE SUPPORT DU MEDICAL DISPENSER ET GESTION DU LOGICIEL DANS LE CLOUD DU MEDICAL DISPENSER

### (LES "TERMES ET CONDITIONS")

Les présentes Conditions Générales ont été prédisposées par FAGOR HEALTHCARE S. COOP., dont le siège social est à Goiru Kalea, nº1 Bâtiment 20500 4ème étage, Arrasate-Mondragón (Gipuzkoa), et le siret F75067710 (ci-après "Fagor" ou "Délégué")pour application de support Medical service du Dispenser et gestion du logiciel cloud du Medical Dispenser, après par acceptation la pharmacie utilisatrice du Medical Dispenser, en qu'adhérent (ci-après tant "PHARMACIE" ou le "Responsable").

Elles sont ci-après dénommées individuellement la "Partie" et conjointement les "Parties".

# Précédent. Considérations générales

- I. Fagor est une société dédiée à la fabrication et la vente de produits et de services pour la santé et le bien-être des personnes.
- II. La PHARMACIE dispose d'un produit Medical Dispenser composé d'une machine, d'un logiciel gestion et de piluliers pour la de préparation médicaments personnalisés à ses clients. Dans le cadre de son activité de pharmacien, la PHARMACIE a accès aux données personnelles de propriété de ses clients, qui sont considérées comme des données de catégorie spéciale car il s'agit de données de santé.
- III. Fagor, fournit les services de support nécessaires au bon fonctionnement de Medical Dispenser en faveur de la PHARMACIE, et, à l'occasion de cette prestation de services, ils pourraient avoir accès aux données personnelles précitées de

propriété des clients de la PHARMACIE.

- Dans le cas où la PHARMACIE active le service du logiciel de gestion en cloud de Medical Dispenser, Fagor assurera la gestion de celui-ci (c'est-à-dire la conception, le développement, support le et l'évolution de toute la plate-forme logicielle en cloud), pouvant accéder aux données personnelles détenues par les clients de la PHARMACIE traités dans ce logiciel.
- V. Le traitement des données à caractère personnel est soumis aux dispositions du RGPD (règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques en ce qui concerne le traitement des données à caractère personnel et la libre circulation de ces données).
- VII. En vertu de cette réglementation, Fagor occupera le poste de Délégué puisque l'accès du Délégué aux données personnelles est nécessaire pour la prestation des services visés par les présentes Conditions générales. En ce sens, la réalisation de traitements de données à caractère personnel pour le compte de tiers est réglementée dans les présentes Conditions Générales, de sorte qu'il permet de prouver sa conclusion et son contenu.

## 1. Objet

L'objet des présentes Conditions générales est l'établissement (i) des conditions de prestation des services de support et (si le service est activé) la gestion des logiciels cloud liés à Medical Dispenser, ainsi que (ii) des obligations des parties en matière de protection des données à l'égard de ces services, y compris l'adoption des mesures de sécurité à mettre en place par les parties pour garantir la confidentialité et la sécurité des données susceptibles d'être traitées.

### 2. Prestation du service

- 2.1. Les services qui font l'objet des présentes Conditions générales seront fournis par Fagor comme indiqué ci-dessous.
- 2.2. Le titulaire de la pharmacie s'adressera à Fagor, pour demander un support pour le bon fonctionnement de Medical Dispenser.
- 2.3. En ce qui concerne la gestion des logiciels dans le cloud, Fagor sera en charge de la conception, du développement, du support et de l'évolution de l'ensemble de la plate-forme logicielle dans le cloud.
- 2.4. Le fonctionnement opérationnel actualisé pour le support et la gestion du logiciel dans le cloud sera à la disposition de la Pharmacie dans le logiciel Medical Dispenser et dans le courrier électronique info@fagorhealthcare.com

# 3. Protection des données à caractère personnel

3.1. Le Délégué du traitement fournit au Responsable les services d'assistance au Medical Dispenser et, le cas échéant, les services de gestion des logiciels dans le cloud visés par les présentes Conditions générales, qui peuvent impliquer le traitement de données à caractère personnel, conformément au RGPD.

Les présentes Conditions générales détaillent le traitement des données à caractère personnel qui peut être réalisé en relation avec les services faisant l'objet des présentes Conditions générales par Fagor.

- 3.2. Le traitement des données à caractère personnel a pour objet de traiter les données des clients du Responsable (i) afin de remédier aux incidents qui pourraient survenir en relation avec le fonctionnement du Medical Dispenser en local et, le cas échéant, (ii) afin de gérer les logiciels cloud.
- 3.3. Obligations du Délégué

Le Délégué et tout son personnel devra:

- a) Utiliser les données à caractère personnel qui font l'objet d'un traitement, ou celles qu'il recueille pour inclusion, uniquement aux fins pour lesquelles il est mandaté. Il ne peut en aucun cas utiliser les données à des fins personnelles.
- b) Traiter les données conformément aux instructions du Responsable.
  - Si le Délégué du traitement estime que l'une des instructions enfreint le RGPD ou toute autre disposition de l'Union européenne, de l'État ou de la région en matière de protection des données, il en informe immédiatement le Responsable.
- c) Tenir un registre écrit de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du Responsable, avec le contenu prévu à l'article 30.2 du RGPD.
- d) Ne pas communiquer les données à des tiers ou des entités, sauf

autorisation expresse du Responsable, dans les cas légalement admissibles.

Le Délégué à la protection des données peut communiquer les données à d'autres Délégués du Responsable, selon les instructions de ce dernier. Dans ce cas, le Responsable identifie, préalablement et par écrit, l'entité à laquelle les données doivent être communiquées, le type de données à communiquer et les mesures de sécurité à appliquer pour procéder à la communication.

Si le Délégué à la protection des données doit transférer données à caractère personnel vers un pays tiers ou une organisation internationale en vertu du droit de I'Union européenne ou des États membres qui lui sont applicables, il en informe au préalable le Responsable, à moins que ce droit ne l'interdise pour des raisons importantes d'intérêt public.

- e) Veiller à ce que les personnes de son organisation autorisées à traiter des données à caractère personnel s'engagent, de manière expresse et par écrit, à respecter la confidentialité et à respecter les mesures de sécurité correspondantes, dont vous devez les informer de manière appropriée.
- f) Tenir à la disposition du Responsable la documentation attestant du respect de l'obligation prévue au paragraphe précédent.
- g) Maintenir le secret des données personnelles auxquelles ils ont eu accès en vertu de la présente mission, même après la fin de son objet.

- h) Assurer la formation nécessaire en matière de protection des données personnelles des personnes de son organisation autorisées à traiter des données personnelles.
- i) Assister le Responsable dans la réponse à l'exercice des droits reconnus aux articles 15 à 22 du RGPD.
- j) Notifier sans délai au Responsable du traitement les violations de la sécurité des données personnelles dont il a connaissance, ainsi que toutes les informations pertinentes pour la documentation et la communication du dossier.

Si elle est disponible, elle doit fournir au moins les informations définies à l'art. 33.3 du RGPD : S'il n'est pas possible de fournir les informations simultanément, et dans la mesure où elles ne le sont pas, les informations sont fournies progressivement sans retard indu.

- k) En plus de Fagor (Délégué), il est expressément autorisée la sous-traitance des entités suivantes:
  - TeamViewer Germany GmbH ("TeamViewer"), Bahnhofsplatz 2, 73033 Göppingen
  - Gailen SLL, ("Gailen"), Paseo Landabarri 119, 1A 48940 -Leioa, Bizkaia, en tant que développeur de la plate-forme

Le sous-traitant, qui aura la qualité de sous-délégué à la protection des données, est également tenu de remplir les obligations énoncées dans le présent document pour le Délégué à la protection des données et des instructions dictées par le Responsable.

Responsable du I) Au choix du Délégué traitement, le devra supprimer ou renvoyer au Responsable du traitement ou à un autre Délégué désigné par le Responsable du traitement toutes les données à caractère personnel après la fin de la prestation des services et la destruction des copies existantes, à moins que la conservation des données caractère personnel ne soit requise en vertu du droit de l'Union ou du droit des États membres et que le responsable du soit dûment traitement en informé, informé,

Le retour doit comporter l'effacement total des données existantes sur les équipements informatiques utilisés par le Délégué. Toutefois, le Délégué peut conserver une copie, avec les données dûment bloquées, aussi longtemps que des responsabilités peuvent dériver de l'exécution de la prestation.

- m) Soutenir le responsable du traitement dans la réalisation des analyses d'impact sur la protection des données, le cas échéant.
- n) Assister le responsable du contrôle dans la conduite des consultations préalables avec l'autorité de contrôle, le cas échéant.
- o) Mettre à la disposition du Responsable toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations énoncées dans présente Convention, ainsi que pour permettre et contribuer à la réalisation des audits, y compris les inspections effectuées par le responsable du contrôle ou un autre auditeur agréé par Responsable.

- p) Mettre en place les mesures de sécurité techniques et organisationnelles nécessaires pour garantir la sécurité du traitement en ce qui concerne le risque pour les droits et libertés des personnes concernées et dont vérifiera régulièrement l'efficacité pour adopter les mesures supplémentaires appropriées au niveau de risque du traitement.
- g) N'effectuer aucun traitement de données impliquant une transmission de données en dehors du territoire de l'Espace Économique Européen, sans les garanties appropriées, qu'il s'agisse d'un transfert de données ou d'un traitement pour le compte du Responsable du traitement, sauf autorisation écrite préalable.

### 4. Durée

4.1. La présente relation contractuelle, dont la validité commencera à partir de l'acceptation des Termes et Conditions, aura une durée indéterminée.

Dans le cas où il y aurait une utilisation avant l'acceptation des présentes Conditions générales, la durée contractuelle commencera à partir du début de l'utilisation.

La relation contractuelle prend fin si l'une des parties le souhaite et en informe par écrit les autres parties trente (30) jours avant la fin de la période initiale ou de tout renouvellement.

4.2. Dans tous les cas, la présente relation contractuelle sera automatiquement résiliée au moment de la résolution de la relation en vertu de laquelle la PHARMACIE fait usage du Medical Dispenser en local ou, le cas échéant, du logiciel cloud pour son activité de Pharmacie.

#### 5. Prix

5.1. Lorsque le Medical Dispenser se trouve dans la période de garantie d'un an, soit parce que ladite période ne s'est pas écoulée, soit parce que celle-ci a été prolongée, les services de réparation du Medical Dispenser et, le cas échéant, le logiciel cloud n'entraînera pas non plus de frais supplémentaires pour la pharmacie.

Dans le cas où la période de garantie du Medical Dispenser ou l'extension de celle-ci a expiré, si une action de réparation de l'équipement de Medical Dispenser était nécessaire, Fagor transmettra à la PHARMACIE un devis pour la réparation de l'équipement, détaillant les coûts estimés réparation. Le budget fixe les conditions et le mode de paiement des montants relatifs à la réparation.

# 6. - Paiements dérivés de réparations

Dans le cas où un montant est dû en faveur de Fagor à titre de réparation pour être en dehors de la période de garantie, celui-ci sera payé par la Pharmacie dans le délai indiqué sur la facture correspondante au numéro de compte indiqué dans celle-ci.

#### 7. – Responsabilité

- 7.1. Chaque Partie assumera personnellement les responsabilités découlant des manquements aux obligations énoncées dans les Termes et Conditions, ainsi que celles prévues par la réglementation qui leur est applicable.
- 7.2. En ce sens, le manquement de l'une ou l'autre partie aux obligations visées dans les présentes Conditions générales s'étend à sa juste responsabilité, devant les autorités de protection des données, ou à tout

tiers des infractions qui pourraient avoir été commises du fait de l'exécution des présentes Conditions générales et/ou de la législation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel.

7.3. Chacune des **Parties** est responsable de la totalité des dommages-intérêts subis par l'autre/s partie/s dans tous les cas négligence ou de faute dans l'exécution des obligations qui lui incombent respectivement, conformément présentes aux Conditions générales.

### 8. - Confidentialité

- 8.1. Les parties déclarent que le caractère secret, réservé et confidentiel des données à caractère personnel traitées, ainsi que toutes les informations échangées en relation avec les services visés par les présentes conditions générales, sont un élément essentiel de la relation contractuelle et strictement confidentiels à toutes fins.
- 8.2. Les Parties s'engagent à garder strictement secret, pendant la durée de la relation contractuelle ou à tout moment après sa cessation, les secrets ou autres informations confidentielles auxquels l'une des parties a pu avoir accès dans le cadre de la relation contractuelle, et de toute autre manière.

# 9. - Genérales

9.1. Accord unique. - Les présentes Conditions générales constituent le seul accord valable entre les Parties concernant l'objet de celui-ci et annulant tout autre contrat ou accord conclu antérieurement par les Parties sur le même objet, qu'ils soient oraux ou écrits.

Aucune modification des présentes Conditions générales ne sera effective si elle n'a pas été établie par écrit et acceptée par les Parties.

- 9.2. Renonciation. La renonciation par l'une ou l'autre des Parties, une ou plusieurs fois, à exiger le respect des Termes et Conditions, ou à exercer l'un des droits ou privilèges qui y sont accordés, n'est pas comprise comme renonciation générique à ces termes, conditions, droits ou privilèges qui resteront pleinement en vigueur et auront effet comme si cette renonciation n'avait pas eu lieu.
- 9.3. Dépenses et impôts. Tous les frais et taxes résultant de la formalisation, de l'exécution ou de l'extinction des présentes Conditions et des obligations qui en découlent sont à la charge des Parties selon la législation applicable.

- 9.4. Notifications. Toute notification doit être faite par écrit et envoyée par fax, courrier postal ou remise en mains propres aux parties à l'adresse indiquée dans les présentes Conditions générales pour chacune d'elles.
- 9.5. Loi applicable et juridiction. -Les Parties conviennent que la validité, l'interprétation et le respect des présentes Conditions générales seront régis par la loi espagnole. De même. les Parties renoncant expressément à toute autre juridiction qui pourrait leur correspondre, se soumettent expressément juridiction des Cours et Tribunaux du domicile du défendeur.

# Dernière mise à jour le 14/11/2023